



MONTPELLIER

CHU

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

Le CHU de Montpellier conforte la capacité du service des urgences à assurer ses missions

Le service des Urgences du CHU de Montpellier accueille quotidiennement un nombre croissant de patients. Pour veiller à la qualité et à la sécurité des soins, le renforcement des effectifs paramédicaux, en anticipation de l'ouverture des nouveaux locaux et le renforcement de la filière gériatrique ont été retenus, dans le cadre d'un dialogue social nourri.

Un contexte national de difficultés de fonctionnement des services des urgences, objectivé dans tous les CHU notamment lors des pics épidémiques

L'épidémie de grippe de fin d'année 2024 a suscité de fortes tensions dans tous les services d'urgences, principalement en raison d'un afflux sensible de patients de plus de 75 ans requérant une hospitalisation à l'issue de leur passage.

Ce pic épidémique ponctuel s'accompagne d'une augmentation tendancielle du recours aux urgences, malgré la mise en place en juillet 2024, de la Maison médicale de garde Lapeyronie et l'ouverture du Service d'Accès aux Soins (SAS).

Entre 2023 et 2024, les passages aux urgences ont ainsi progressé de 58 000 à 62 500, sans inflexion en 2025.

Dans le cadre du Projet d'Etablissement 2023-2027, le CHU de Montpellier a priorisé le doublement des urgences, de nouvelles organisations et renforcé sa filière gériatrique

Le déménagement des locaux du SMUR en avril 2025 a donné le coup d'envoi d'opérations successives, pour intégralement rénover les Urgences en février 2027, avec des surfaces passant de 1 500 à 3 000 m².

Avec l'appui de l'ARS Occitanie, le CHU a structuré une gestion des lits centralisée. Cette dynamique permet de mieux gérer l'aval des urgences et ainsi de fluidifier la filière des soins non programmés.



CHU de Montpellier



Mardi 27 mai 2025



Contact presse :
CHU de Montpellier
presse@chu-montpellier.fr
Louise POTREL
Attachée de presse
06 71 60 72 62 - 06 65 84 98 01

www.chu-montpellier.fr



@chudemontpellier



@chu-montpellier



@chumontpellierpageofficielle



@CHU_Montpellier



CHU Montpellier



Le renforcement de la capacité d'hospitalisation des patients âgés dans le cadre d'une filière gériatrique confortée prévoit la création de 24 lits de post-urgence médicale et gériatrique dans un bâtiment construit à proximité immédiate des urgences et relié par une passerelle, qui sera livré en 2028.

La pose de la première pierre du bâtiment BALMES 2 en janvier dernier a lancé les travaux qui aboutiront dès 2027 et permettront d'offrir 24 lits de soins palliatifs et 18 lits de court séjour gériatrique supplémentaires. Dès novembre 2025, 9 lits de court séjour gériatrique seront ouverts pour renforcer le capacitaire actuel.

Ces éléments structurels se sont enrichis, dans le cadre d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales représentatives, les équipes médicales et paramédicales des urgences et la direction du CHU, d'un plan d'actions complémentaires destiné à renforcer les ressources humaines du service des urgences, sans attendre la livraison des nouveaux bâtiments, pour accompagner l'augmentation d'activité d'ores et déjà observée

Des groupes de travail ont été créés depuis février 2025 entre le management des urgences, la direction du site Lapeyronie, les équipes soignantes via des groupes de travail et un comité de pilotage, en lien avec le F3SCT. Il s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés pour ajuster le fonctionnement des urgences et ajoute un diagnostic des forces et faiblesses du parcours des patients au sein des urgences. Les propositions issues de ces réflexions ont été soumises le 5 mai à la gouvernance, qui les a validées, tant en termes de propositions, que d'engagements, à savoir :

- Renforcer le fonctionnement en filière à l'accueil des urgences, en spécifiant les différents flux dès l'accueil, en lien avec les spécialités concernées : urgences vitales, patients valides, patients couchés, patients à besoin d'évaluation psychiatrique,
- Fluidifier la marche en avant du patient aux différentes étapes de sa prise en soins, de son accueil et orientation jusqu'à sa sortie ou hospitalisation, en mobilisant une équipe médico-soignante pour coordonner et accélérer les parcours.

Les réflexions se poursuivront au second semestre 2025 pour améliorer la coordination des parcours gériatriques avec les secteurs d'hospitalisation, l'organisation du brancardage vers les services d'imageries, l'articulation avec l'unité d'hospitalisation de courte durée, etc.

Des ressources humaines renforcées pour un coût annuel de 850 000€, assureront l'augmentation des passages aux urgences, en anticipation de la livraison des nouveaux locaux, pour faciliter les parcours patients.

- Création de temps infirmier et d'aide-soignant pour surveiller un module d'accueil polyvalent des patients valides : 3,75 postes, pour une mise en œuvre en juin 25,
- Création de temps infirmier en zone d'attente pour améliorer la surveillance des patients et anticiper leur passage en box, en lien avec un médecin référent : 5,82 postes, pour une mise en œuvre en juillet/août 2025.
- Création de temps aide-soignant sur la zone des boxes et de l'attente secondaire, pour renforcer les prises en soins des patients dépendants et accélérer les transferts : 2,81 postes, pour une mise en œuvre en juillet/août 2025.
- Renforcement des effectifs infirmiers et aide-soignant lors de périodes estivales et hivernales : 2 postes, pour une mise en œuvre en juillet 2025.



En contrepartie, le management et les équipes des urgences s'engagent à :

- veiller à la qualité des parcours et à leur sécurité, notamment pour les prises en soins psychiatriques et à intégrer un aidant auprès des patients, dans le cadre d'une charte à établir,
- s'impliquer à fluidifier les parcours des patients, notamment par le rôle de gestionnaire de flux du médecin référent et la contribution de l'équipe médicale SMUR en début de nuit,
- suivre et améliorer les indicateurs de délais de prise en soins tout au long du parcours du patient,
- optimiser la traçabilité et l'exhaustivité des actes facturables réalisées aux urgences.

Une évaluation sera réalisée au premier trimestre 2026, en lien avec la F3SCT. Elle s'appuiera sur le suivi de l'activité, les indicateurs qualité et de performance contractualisés et sur l'appréciation des patients, pour adapter les moyens en regard de l'atteinte des objectifs atteints, comme des flux de patients observés.

Contact presse :

CHU de Montpellier

presse@chu-montpellier.fr

Louise POTREL

Attachée de presse

06 71 60 72 62 - 06 65 84 98 01